

Les sommets mondiaux sur le changement climatique, les grandes décisions internationales

[notre-planete.info](http://www.notre-planete.info) Dossier mis à jour le 07/12/2018 69 707 lectures

https://www.notre-planete.info/terre/climatologie_meteo/changement-climatique-solutions.php

Sommaire

- [Climat et effet de serre](#)
 - [Données sur le changement climatique](#)
 - [Les gaz à effet de serre](#)
 - [La responsabilité suivant les pays](#)
 - [Les prévisions du GIEC](#)
 - [Les conséquences des changements climatiques](#)
 - [Les controverses sur les changements climatiques](#)
 - [Les solutions d'adaptation et d'atténuation](#)
 - [Changement climatique en France et en Europe](#)
 - [Un défi pour l'humanité](#)
 - [Actualités sur le changement climatique](#)
 - [Commentaires](#)
-

Un problème planétaire qui réclame une réponse internationale

Même si les changements climatiques ont des répercussions locales très différentes suivant la géographie de la région affectée, l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre atteint, via le brassage des masses d'air, toute la planète et donc tous les écosystèmes en seulement quelques mois. Il s'agit donc d'un problème planétaire qui réclame des réponses claires et engagées au niveau international.

Le point de changement doit arriver vite : si le réchauffement de la planète doit être limité à un maximum de 2°C au dessus des valeurs préindustrielles, les émissions mondiales doivent atteindre leur plus haut niveau entre 2015 et 2020 puis décroître rapidement, ce qui n'est pas du tout le cas.

A ce titre, plusieurs colloques, conventions et sommets internationaux se succèdent précisant à chaque fois, tant que possible, les conséquences prévisibles et les mesures à mettre en place.

La Convention-Cadre des nations Unies sur les Changements Climatiques de 1992

En 1992 à Rio (Brésil), se tenait la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, dite "Sommet de la Terre", au cours de laquelle des centaines de pays adoptèrent la convention sur les changements climatiques.

La [Convention-Cadre des nations Unies sur les Changements Climatiques](#) (CCNUCC) reconnaît l'existence de changements climatiques induits par les activités humaines. Il a alors été déclaré que les pays industriels, en tant que principaux responsables devaient lutter contre ce phénomène. L'objectif énoncé par la CCNUCC est de "stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique". Et ce en convenant "d'atteindre ce niveau dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable."

De plus, les pays développés et la Communauté européenne figurant à l'annexe II de la Convention devront soutenir financièrement et technologiquement les pays en développement.

Publicité ▲

Ainsi, selon la Convention, les gouvernements doivent :

- rassembler et partager des informations relatives aux gaz à effet de serre, mais aussi aux politiques nationales et bonnes pratiques mises en oeuvre ;
- lancer des stratégies nationales pour faire face aux émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux impacts prévus, y compris la mise à disposition de soutien financier et technologique aux pays en développement ;
- coopérer pour se préparer à l'adaptation aux impacts des changements climatiques.

Ceci révèle l'importance qui est donnée aux changements climatiques affectant tous les domaines fédérés par le concept de développement durable.

Les pays membres de la CCNUCC se réunissent à la fin de chaque année pour la « conférence des parties » (COP). C'est au cours de ces conférences que sont prises les décisions majeures de la CCNUCC.

Avec 197 Parties, la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) jouit d'une adhésion presque universelle.

Historique des accords sur le climat et événements phares

Ainsi, nous pouvons retenir quelques dates clés :

- **1951** : création de [l'Organisation Météorologique Mondiale](#) (OMM)
- **1957** : année géophysique internationale : mesure du CO₂ atmosphérique, suivi d'El Niño, forages polaires...
- **1979** : organisation de la première conférence mondiale sur le climat qui permet le lancement d'un programme mondial de recherche qui fait dorénavant autorité : [le Programme des Nations Unies pour l'Environnement](#) (PNUE). Le monde scientifique se mobilise alors dans des travaux relatifs au changement climatique via le Programme de Recherche Mondiale sur le climat (PRMC, [WCRP](#) en anglais).
- **1986** : l'ICSU, le Conseil International pour la Science lance le [Programme international géosphère-biosphère](#) qui apparaît pour renforcer les connaissances en chimie, biochimie, écologie et biologie.

- **1988** : les sept pays les plus riches du monde (Allemagne, Canada, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon) créent le [Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat](#) ou Intergovernmental Panel on Climate Change (GIEC ou IPCC) sous l'égide du PNUE et de l'OMM. Le GIEC est célèbre pour ses rapports qui font autorité et ses scénarios prévisionnels sur l'ampleur des changements climatiques. Les discussions internationales s'animent notamment autour des informations données par le GIEC.
- **1989** : seconde conférence mondiale sur le climat à La Haye.
- **1991** : création du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Approvisionné financièrement par des contributions volontaires des pays développés, il a pour objectif d'aider les pays en développement à faire face aux défis environnementaux dont les changements climatiques.
- **1992** : signature de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) à Rio de Janeiro, il s'agit de " prévoir, prévenir ou atténuer les causes de changement climatique et en limiter les effets négatifs ".
- **1994** : (mars) entrée en vigueur de la CCNUCC. Les pays développés, les pays en transition vers une économie de marché et l'Union Européenne s'étaient engagés à stabiliser leurs émissions de gaz à effet de serre au niveau de 1990 pour l'an 2000.
- **1995** : le deuxième rapport d'évaluation du GIEC confirme la responsabilité des activités humaines dans les changements climatiques et préconise les actions préventives, en vertu du principe de précaution.
Première session de la Conférence des Parties à Berlin.
- **1997** : troisième session de la Conférence des Parties : le Protocole de Kyoto.
- **1998** : quatrième session de la Conférence des Parties : le Plan d'action de Buenos Aires. Il est prévu l'élaboration progressive des règles de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto : le système d'observance, le fonctionnement des échanges de crédits d'émission, l'échange d'informations, la coopération Nord-Sud.
- **2000** : sixième session de la Conférence des Parties à La Haye.
- **2001** : troisième rapport d'évaluation du GIEC et nouvelles fourchettes de prévisions sur l'évolution du climat.
Négociations de Bonn et de Marrakech : accords sur la mise en oeuvre des mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto.
- **2003** : conférence de Milan : rapprochement Nord-Sud et introduction des puits de carbone dans le Mécanisme pour un Développement Propre.
- **2005** : [entrée en vigueur du Protocole de Kyoto](#).
- **2007** : [quatrième rapport d'évaluation du GIEC](#) : des prévisions de plus en plus pessimistes, la nécessité d'agir devient urgente.
Adoption de [la feuille de route de Bali](#) qui prépare aux négociations de l'après Kyoto.
- **2009** : Le G8 s'engage à [réduire ses émissions de moitié d'ici à 2050](#).
- **2009** : La conférence tant attendue de Copenhague pour finaliser les objectifs de réduction de l'après-Kyoto est [un échec](#).
- **2010** : La 16e édition de la Conférence des Parties (COP) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la 6ème Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) s'est [achevée sur un sentiment d'impuissance](#), bien que le cycle des négociations de l'après-Kyoto soit sauvé.

- **2011** : [La COP 17 s'est enlisée](#), laissant le défi du réchauffement climatique sans réponse claire et vigoureuse. Toutefois, les pays se sont mis d'accord pour que le protocole de Kyoto soit prolongé après 2012. On parle alors de deuxième période d'engagement du protocole de Kyoto
- **2012** : [La COP18 voit le renoncement de pays très polluants](#), laissant l'Union Européenne et quelques pays se partager le fardeau de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ; les pays les plus vulnérables ne sont plus soutenus financièrement : une véritable débandade...
- **2013** : [Greenwashing et retrait des ONG](#).
Pour la première fois, les ONG de défense de l'environnement quittent les négociations corrompues par la présidence polonaise qui en fait un salon commercial pour les multinationales... Aucun engagement n'est pris, l'ultime décision quant à un véritable accord post-Kyoto est repoussée à 2015. C'est le triomphe de l'irresponsabilité.
- **2014** : le [sommet mondial sur le climat](#) montre une nouvelle fois les crispations entre les pays du "Sud" et ceux du "Nord" : "les émissions de gaz à effet de serre, les changements climatiques et les dégradations de l'environnement sont les conséquences du modèle de développement utilisé et imposé par les pays riches" martèle le Sud.
L'Alliance mondiale pour une agriculture « intelligente » est lancée avec beaucoup de critiques quant à ses dégâts collatéraux sur l'environnement.
- **2015** : la très attendue [COP21](#) scelle l'Accord De Paris, adopté par consensus par l'ensemble des parties. Son objectif principal est de maintenir la hausse de la température moyenne mondiale à 2°C voire 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels.
Comme la majorité des Conférences des Nations Unies sur les changements climatiques, le ton est à l'auto-satisfaction générale, alors que les plans d'action pour endiguer une augmentation dangereuse de la température planétaire restent évasifs et non contraignants, marquant une nouvelle fois l'échec de nos gouvernants, en décalage face à l'enjeu.
- **2016** : la [COP22](#) entérine l'Accord de Paris qui est ratifié par 111 pays en plus de ceux de l'Union européenne.
- **2017** : avec l'élection de D. Trump, les [Etats-Unis se retirent de l'Accord de Paris](#).
La [COP23](#) marque la sortie du charbon pour une alliance regroupant une vingtaine de pays (dont la France, le Canada et le Royaume-Uni).
- **2018** : selon le [Rapport spécial du GIEC](#), il faut absolument limiter le réchauffement à 1,5°C afin de réduire les risques pour le bien être humain, les écosystèmes et la pérennité des sociétés humaines. Ce qui signifie que les émissions mondiales de dioxyde de carbone (CO2) d'origine humaine devront être réduites d'environ 45 % par rapport aux niveaux de 2010 d'ici 10 ans seulement !
La [COP24](#) finalise les règles d'applications de l'Accord de Paris notamment en permettant un suivi presque harmonisé des émissions nationales. Cependant, aucune décision responsable et contraignante n'est prise.

Les mécanismes de flexibilité

Sous l'influence des Etats-Unis (qui se sont maintenant [retirés de l'Accord de Paris](#)), trois mécanismes de flexibilité (qui permettent donc plus de souplesse dans l'application du protocole de

Kyoto) ont été élaborés pour réaliser des réductions à moindre coût et surtout permettre aux pays industrialisés de différer la mise en oeuvre de mesures nationales fortes pourtant nécessaires.

Mécanisme pour un Développement Propre (MDP)

Les pays industrialisés et les entités qui en sont issues peuvent aider au financement et à la réalisation de projets de réduction d'émissions dans les pays en développement. En échange, ces premiers pays reçoivent des droits d'émissions supplémentaires à la hauteur des rejets évités.

Mise en Oeuvre Conjointe (MOC)

Les pays industrialisés peuvent aider à la réalisation de projets de réduction d'émissions dans les pays dits "en transition vers une économie de marché" (pays de l'Est et Russie) et bénéficier en retour de crédits d'émissions.

Système international d'échanges de Permis d'Emissions Négociables (PEN)

Les droits d'émissions non utilisés peuvent être vendus et achetés au sein d'une bourse mondiale.

Le programme REDD +

La [déforestation](#) et la dégradation des forêts sont causés par l'expansion agricole, le développement des infrastructures, l'exploitation forestière et les incendies. Cela représente près de 20% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, plus que le secteur des transports. La Réduction des émissions résultant du déboisement et la dégradation des forêts ([REDD](#)), [mise en place en septembre 2008](#) vise à donner une valeur financière au carbone stocké dans les forêts, en incitant les pays en voie de développement à réduire les émissions provenant de la déforestation et à investir dans une économie sobre en carbone. REDD + va au-delà la déforestation et la dégradation des forêts, et prend en compte la conservation, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone forestier.

Selon le programme des Nations Unies REDD +, il est prévu que les flux financier issu de ce mécanisme pourrait atteindre jusqu'à 30 milliards de dollars par an. Cette importante manne financière Nord-Sud flux pourrait, en plus de réduire significativement les émissions de carbone, soutenir le développement durable des pays dotés d'une richesse forestière.

Pour atteindre ces multiples avantages, REDD + exige l'engagement total et le respect des droits des peuples autochtones et autres communautés tributaires des forêts.

Le coût de la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Les politiques engagées pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre sont relativement coûteuses mais bien plus abordables que notre indécision qui rendrait le coût des réparations insurmontable.

On estime que réduire les émissions de carbone d'une tonne coûte environ 13 euros, contre seulement 0,05 à 0,10 euro par tonne de CFC, un puissant gaz à effet de serre ([Parlement européen, 09/2011](#)).